Envoyé en préfecture le 19/11/2026
Reçu en préfecture le 19/11/2026
Publié le
ID : 056-215601766-20261119-DC20261118_16-DE

COMMUNE DE PLUNERET
7, place Vincent Jollivet
56400 PLUNERET

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 18 NOVEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le mercredi 18 novembre, à 19h00, le conseil municipal de la Commune de PLUNERET convoqué par voie dématérialisée en date du 12 novembre s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Franck VALLEIN, Maire.

Délibération n° 20261118/16 :
Création d'un emploi au sein du service « bâtiments » et mise à jour du tableau des emplois
Rapporteur : Philippe GOURAUD

Etaient présents : Franck VALLEIN, Laurence LE PABIC, Karl HURTAUD, Madeleine TOSTEN, Philippe GOURAUD, Maryannick NEUDER-ROSSIGNOL, Laurent HARNOIS, Nathalie TROCHU, Hervé GUILLOUZIC, Nolwenn SORTAIS, Mevanwi GUEGAN, Claire DREAN, Rémy GUILLOUZIC, Elodie CERVO, Nicolas BERTHONNEAU, Laura LE FALHER, Jean-Pierre LAURENT, Nathalie LE BERRIGAUD, Bruno SEVERE, Anthony CARO, Sylvie GAHINET, Carine PUREN, Claudine BOULAIRE, Claire CUSATIS
Absents représentés : Audrey MINAMBRES a donné pouvoir à Jean-Pierre LAURENT, Jean-Michel UBEDA a donné pouvoir à Franck VALLEIN,
Absents excusés : Cyrille RASSOUL, François POMMOIS, Stéphane LE MENAJOUR
Nombre de conseillers en exercice : 29 - Présents : 24 - Pouvoirs : 2 - Votants : 26
Secrétaire de séance : Anthony CARO
Ouverture de la séance : quorum atteint avec 24 conseillers municipaux présents

---

Le service « bâtiments / manifestations » des services techniques ne compte que 2 agents. Cela ne permet pas de traiter notre patrimoine comme il le faudrait, notamment en matière de maintenance préventive. Un agent du service voirie peut venir renforcer l'équipe, notamment en cas d'absence.
L'évolution des investissements réalisés et prévus, l'organisation des manifestations et leur incidence logistique rendent nécessaire le renfort en personnel.

Il est donc proposé de créer un emploi d'agent en charge de l'entretien technique des bâtiments communaux au sein des services techniques au grade d'adjoint technique territorial à temps complet à compter du 01/01/2027.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE la création d'un emploi d'agent en charge de l'entretien technique des bâtiments communaux au sein des services techniques au grade d'adjoint technique territorial à temps complet à compter du 01/01/2027**
- **APPROUVE la mise à jour du tableau des emplois**
- **INSCRIT au budget les crédits correspondants.**

PLUNERET, le 19 novembre 2026
Le Maire,
Franck VALLEIN